

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
202<sup>e</sup> année  
30 avril 2026  
n° 17 / 8126<sup>e</sup>  
pages 761 à 808



## CHRONIQUE / Harcèlement

Le harcèlement moral ou la consécration à bas bruit de l'intégrité psychique

> Cyrille Duvert

772

## ÉDITORIAL

761 Un code de l'arbitrage : est-ce bien raisonnable ?, *Jean-Baptiste Racine*

## ACTUALITÉS

- 764 Crédit à la consommation : taux d'intérêt sur les coûts hors intérêts
- 764 Agent commercial (contrat) : date de la fin du contrat
- 764 Bail d'habitation (congé pour reprise) : décès du bénéficiaire
- 765 Bail rural (droit de préemption) : vente de parcelles louées et non louées
- 765 Location meublée (touristique) : notion d'obligation professionnelle
- 766 Assemblée générale (décision) : délai de deux mois pour contester
- 767 Mandat de dépôt (mineur de plus de seize ans) : inconstitutionnalité partielle du régime
- 768 Requête (ordonnance) : accès aux ordinateurs personnels des salariés

## POINT DE VUE

770 Mémoires de la colonisation : l'ère des victimes ?, *Djoheur Zerouki*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 780 **Panorama** : Droit international privé, *Sandrine Clavel et Fabienne Jault-Seseke*
- 797 **Notes** : Les biens à usage mixte en droit de la consommation, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 11 mars 2026, Jean-Denis Pellier*
- 803 L'autonomie de la qualification de concubinage à l'égard de la preuve de relations charnelles, *note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 19 mars 2026, Valérie Da Silva*

## ENTRETIEN

808 Bruno Wertenschlag – Proposition de loi relative à l'encadrement des loyers des baux commerciaux



Lefebvre Dalloz

322617  
9 782993 226179

# Recueil Dalloz

PRÉSIDENTE ET PRINCIPALE ASSOCIÉE,  
**LEFEBVRE SARRUT**  
10 place des Vosges – 92400 Courbevoie  
542 052 451 RCS Nanterre

recueil@dalloz.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
**JULIEN TANGUY**,  
représentant permanent de Lefebvre Sarrut

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,  
**CAROLINE DELESALLE SORDET**  
DIRECTRICE  
DE LA RÉDACTION CIVIL, PÉNAL ET IMMOBILIER,  
**CORINNE GENDRAUD**

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

## DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD

### • RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directrice de la Production éditoriale :

Anne-Laure CHAUMEIL MENNESSIEZ

Directeur artistique : Patrick VERDON

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUTBAL

## ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1234,20 € TTC

Étranger : 1304,64 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Avril 2026

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges – 92400 Courbevoie

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié  
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Jean-Baptiste Racine

Un code de l'arbitrage :  
est-ce bien raisonnable ?



## ACTUALITÉS

764

### DROIT DES AFFAIRES

#### Consommation

Crédit à la consommation :  
taux d'intérêt sur les coûts hors intérêts,  
*CJUE 23 avr. 2026*

#### Fonds de commerce et commerçants

Agent commercial (contrat) :  
date de la fin du contrat, *CJUE 23 avr. 2026*

764

### DROIT IMMOBILIER

#### Bail

Bail d'habitation (congé pour reprise) :  
décès du bénéficiaire, *Civ. 3<sup>e</sup>, 16 avr. 2026*

#### Bail rural (droit de préemption) :

vente de parcelles louées et non louées,  
*Civ. 3<sup>e</sup>, 16 avr. 2026*

#### Construction-Urbanisme

Location meublée (touristique) :  
notion d'obligation professionnelle,  
*Civ. 3<sup>e</sup>, 16 avr. 2026*

#### Copropriété

Assemblée générale (décision) :  
délai de deux mois pour contester,  
*Civ. 3<sup>e</sup>, 16 avr. 2026*

767

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Procédure pénale

Mandat de dépôt (mineur de plus  
de seize ans) : inconstitutionnalité partielle  
du régime, *Cons. const. 17 avr. 2026*

768

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Requête (ordonnance) : accès aux ordinateurs  
personnels des salariés, *Civ. 2<sup>e</sup>, 16 avr. 2026*



770

Mémoires de la colonisation : l'ère des victimes ?  
par Djoheur Zerouki



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

772

Le harcèlement moral ou la consécration à bas bruit  
de l'intégrité psychique  
par Cyrille Duvert

### PANORAMA

780

Droit international privé  
mars 2025 – février 2026  
par Sandrine Clavel et Fabienne Jault-Seseke

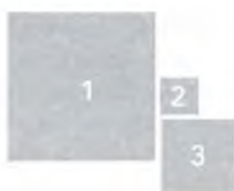
### NOTES

797

Les biens à usage mixte en droit de la consommation,  
*note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 11 mars 2026*  
par Jean-Denis Pellier

803

L'autonomie de la qualification de concubinage  
à l'égard de la preuve de relations charnelles,  
*note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 19 mars 2026*  
par Valérie Da Silva



## ENTRETIEN

808

Bruno Wertenschlag – Proposition de loi relative à l'encadrement des loyers des baux commerciaux

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :

40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;

- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :

9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;

- pour une note de jurisprudence :

20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;

- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :

5 500 signes (références entre parenthèses).